

PSECM

Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh

Modifications 11 juillet 2023



SOMMAIRE

- 1. Mise en contexte**
- 2. Orientation du PSECM**
- 3. Volet 1**
- 4. Catégories employés**
- 5. Volet 2**
- 6. Projection d'ici 3 ans**



Mise en contexte



Mise en contexte

Considérant que les organismes communautaires de Mashteuiatsh sont situés sur un territoire « fédéral », ils ne peuvent donc pas accéder aux financements de base en appui à leur mission, au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) du gouvernement « provincial ».

L'absence de ce financement nécessaire au développement des organismes communautaires à Mashteuiatsh, n'a pas permis de développer un réseau local de services complémentaires comme au Québec.



PSECM 2019-2021 (projet pilote)

Le Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh (PSECM) a été adopté en projet pilote pour trois ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021.

Afin d'amorcer les démarches politiques auprès des gouvernements pour bonifier le Programme, les financements de base pour les organismes communautaires ont été évalués à 50 % de moins que ceux offerts au Québec (PSOC).

La gestion du programme a été confiée à la SDEI ainsi que le budget pour sa mise œuvre qui incluait le poste d'organisateur communautaire.



Reconduction du PSECM

Dans les démarches politiques auprès des gouvernements pour bonifier le Programme de manière à répondre à 100% des besoins des organismes communautaires de Mashteuiatsh, le PSECM ainsi que le budget ont été adoptés à 75 %, pour une période d'un (1) an, soit du 1er avril 2022 au 31 mars 2023.

Le Programme ainsi que le budget évalué à 100 % des financements de base ont été adoptés le 11 juillet 2023 pour une période de trois (3) ans, soit du 1er avril 2023 au 31 mars 2026.



Orientation du PSECM



Orientation du PSECM

Favoriser et susciter l'intérêt collectif à se mobiliser par le soutien d'une communauté active et par la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective.

Par ce programme, nous visons la rentabilité sociale dont l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment dans l'offre d'un plus grand nombre de services.

Assurer une stabilité et une pérennité des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale afin que ceux-ci puissent croître, innover et être des vecteurs pour une richesse collective et durable au sein de la communauté.



IMPORTANT

Le Programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh ne peut être déployé sans l'accompagnement du conseiller aux organismes communautaires et de l'organisateur communautaire.

Lorsqu'un organisme communautaire a l'intention de se créer, l'organisateur communautaire et le conseiller aux organismes communautaires se réfèrent au tableau des vides de services à Mashteuiatsh, afin de s'assurer que sa mission est complémentaire au réseau local des services.

Conseiller aux organismes communautaires



Accompagne et fournit une aide technique aux démarches des organismes communautaires et entreprises de l'économie sociale dans la réalisation de leurs projets et de leur développement organisationnel.

En collaboration avec l'équipe de la SDEI, il assure la gestion financière du programme de soutien à l'économie collective de Mashteuiatsh et coordonne le comité d'analyse du programme.



Il joue un rôle central à l'atteinte de la mission des organismes et entreprises d'économie social en les soutenant dans leurs demandes de financement, gestion administrative, développement stratégique, plan d'action et autres.

Il contribue à développer l'entrepreneuriat communautaire en stimulant le développement économique sous toutes ses formes dans la communauté et participe activement au développement de projets de toutes natures avec l'équipe.



Organisateur communautaire

Anime, mobilise, accompagne et fournit une aide technique aux démarches des organismes communautaires et entreprises d'économie sociale dans la réalisation de leur projet.

Il joue un rôle central dans les activités communautaires.

Ses interactions l'amènent à rallier l'ensemble des acteurs à l'atteinte de leurs objectifs et favoriser le développement social et collectif qui saura répondre aux besoins et biens communs de la communauté.



Coordonnateur au développement social

Favoriser la concertation, la complémentarité et l'engagement du milieu communautaire de Mashteuiatsh, des services de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et des partenaires externes dans la réponse aux besoins et des enjeux sociaux.



Comité d'analyse



Le comité d'analyse a pour mandat d'évaluer les demandes de soutien financier selon les critères de chacun des volets 1 et 2 du Programme.

Après discussions et consensus, les membres procèdent de manière à attribuer une note par critère.

Ils doivent agir de façon juste et impartiale et dénoncer tout conflit d'intérêts et, dans l'affirmative, un substitut prend la relève.

Le quorum est atteint lorsque le nombre minimum des membres sont présents, soit trois représentants.

Composition du comité d'analyse

- ✓ L'organisateur communautaire
- ✓ 1 coordonnateur au développement social. (ajout)
- ✓ 2 représentants d'organismes communautaires.
- ✓ 1 représentant de la Société de développement économique ilnu.
- ✓ 1 représentant de l'unité Économie, emploi et partenariat stratégiques.
- ✓ 1 représentant de l'unité Loisirs, évènements et mobilisation communautaire.
- ✓ 1 substitut est nommé en situation d'absence d'un membre ou de conflit d'intérêts.

Une rotation bisannuelle et volontaire des deux représentants des organismes est possible afin d'être équitable.

Condition d'utilisation du soutien financier dans le respect du protocole d'entente



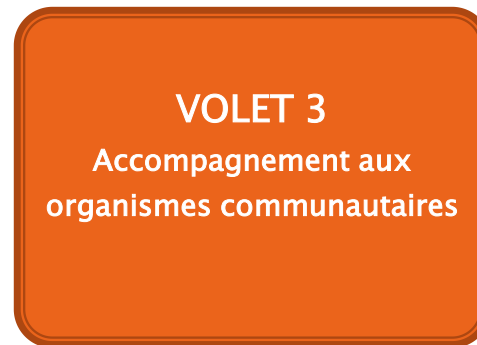
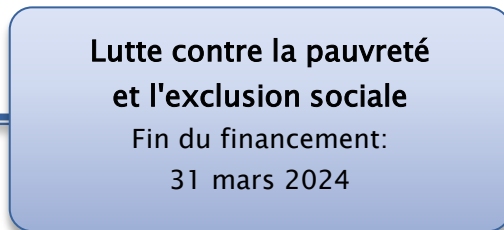
Le soutien financier accordé devra être utilisé selon les modalités stipulées dans le protocole d'entente signé entre l'organisme admissible et le gestionnaire du Programme.

Voici une obligation dont les organismes vont devoir se conformer :

- Les organismes bénéficiaires du Programme doivent favoriser l'accès à l'emploi des Pekuakamiulnuatsh.



Programme à 3 volets



VOLET 1

Financement de base
en appui à la mission globale
des organismes



Financement de base en appui à la mission globale des organismes

Le financement de base en appui à la mission globale vise à soutenir les organismes et les entreprises d'économie sociale dont les activités sont reliées au domaine de la santé, des services sociaux, du développement du mieux-être, du développement social, du développement culturel et d'ilnu aitun.

Il est destiné à :

- Apporter aux organismes un soutien financier de base qui leur permet de réaliser les objectifs reliés à leur mission.
- Promouvoir l'apport des organismes au mieux-être de la communauté et au développement socioéconomique de la collectivité.



Conditions d'admissibilité

Les organismes à but non lucratif ou entreprises d'économie sociale doivent apporter des réponses collectives à des besoins sociaux individuels ou collectifs et complémentaires au réseau local de services, ainsi que répondre aux critères suivants :

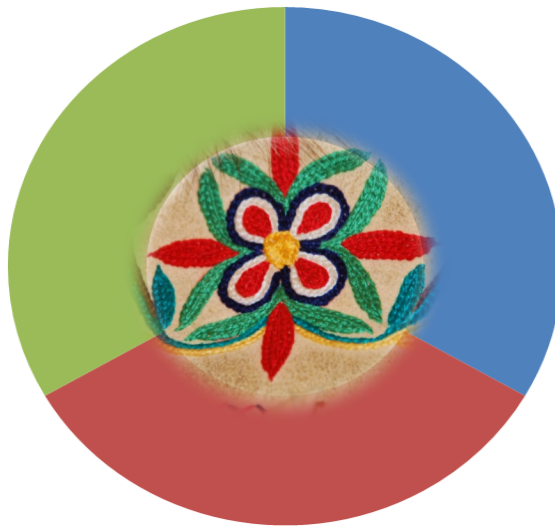
- Être une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec ou du Canada à des fins non lucratives, dont les affaires sont administrées par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs des services et dont le siège social et la prestation des services sont situés à Mashteuiatsh.
- Les activités sont reliées au domaine de la santé, des services sociaux, du développement du mieux-être, du développement social, du développement culturel et d'ilnu aitun.
- S'être dotés de règlements généraux dument approuvés en assemblée générale et révisés au besoin OU de règles de fonctionnement pour un comité de bénévoles.
- Être enraciné dans sa communauté, c'est-à-dire avoir créé une notoriété et une crédibilité dans son milieu.

Exclusions

- L'organisme dont les objectifs et les activités visent prioritairement la tenue de congrès, colloques ou séminaires ou la préparation et la production de matériel didactique ou publicitaire.
- Les organismes communautaires et entreprises d'économie sociale bénéficiant d'ententes administratives avec Pekuakamiulnuatsh Takuhikan.
- L'organisme qui exerce prioritairement des activités de recherche.
- L'entreprise privée.
- L'organisme dont la mission de base pourrait entraîner un dédoublement par rapport à ce qui existe déjà.
- L'organisme qui est engagé prioritairement dans la redistribution de subventions (fondation).
- L'organisme à caractère syndical, politique ou de défense des droits.
- L'organisme qui est à caractère religieux.

Définitions des 3 Créneaux

**Action
communautaire
et collective**



**Vocation sportive,
ulturelle, spirituelle
ou de loisirs**

**Milieu de vie et
de soutien dans
la communauté**



Action communautaire et collective

L'action communautaire et collective est une intervention collective fondée sur des valeurs de solidarité, de démocratie, d'équité et d'autonomie.

Elle s'inscrit essentiellement dans une finalité de développement social et elle est réalisée par des organismes qui visent l'amélioration du tissu social et des conditions de vie ainsi que le développement des potentiels individuels et collectifs.

L'organisme apporte une réponse à des besoins exprimés par des Pekuakamiulnuatsh qui vivent une situation problématique semblable ou qui partagent un objectif de mieux-être.



/ suite

L'organisme soutient et protège les intérêts de ses membres.

L'action communautaire témoigne d'une capacité d'innovation par les diverses formes d'intervention qu'elle emprunte et se caractérise par un mode organisationnel qui favorise une vie associative axée sur la participation des personnes et la délibération.



Vocation sportive, culturelle, spirituelle et de loisirs

L'organisme à vocation sportive, culturelle, spirituelle et de loisirs, contribue à l'épanouissement individuel et au développement communautaire en fournissant des programmes, activités et événements à caractère, sportif, culturel, spirituel et de loisir.

L'organisme a pour mission d'encourager le développement social par le soutien de programmes ou de projets adaptés aux besoins des Pekuakamiulnuatsh.



Milieu de vie et de soutien dans la communauté

L'organisme dont le réseau est milieu de vie et de soutien dans la communauté se définit comme un organisme qui offre un lieu d'appartenance et de transition, un réseau d'entraide et d'action.

L'organisme dispose d'un local pour l'accueil des personnes afin d'offrir des services de soutien individuel, de groupe et collectif, des activités éducatives, des actions collectives ainsi que des activités promotionnelles et préventives.

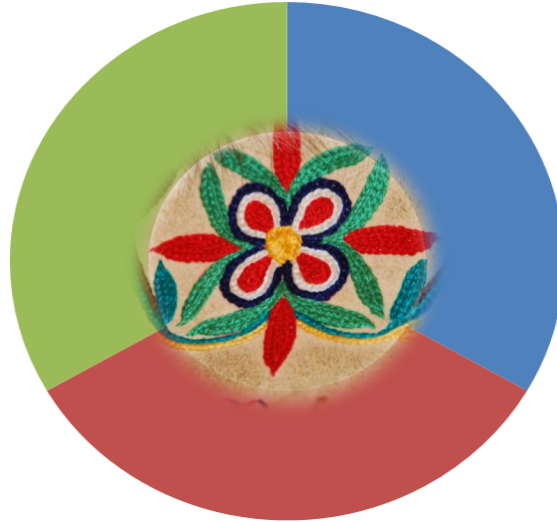
Leur action porte sur des problématiques précises et vise la prise en charge des situations par les personnes en cause.



Réseau local de services (actuel)

Action
communautaire
et collective

4



Vocation sportive,
ulturelle, spirituelle
ou de loisirs

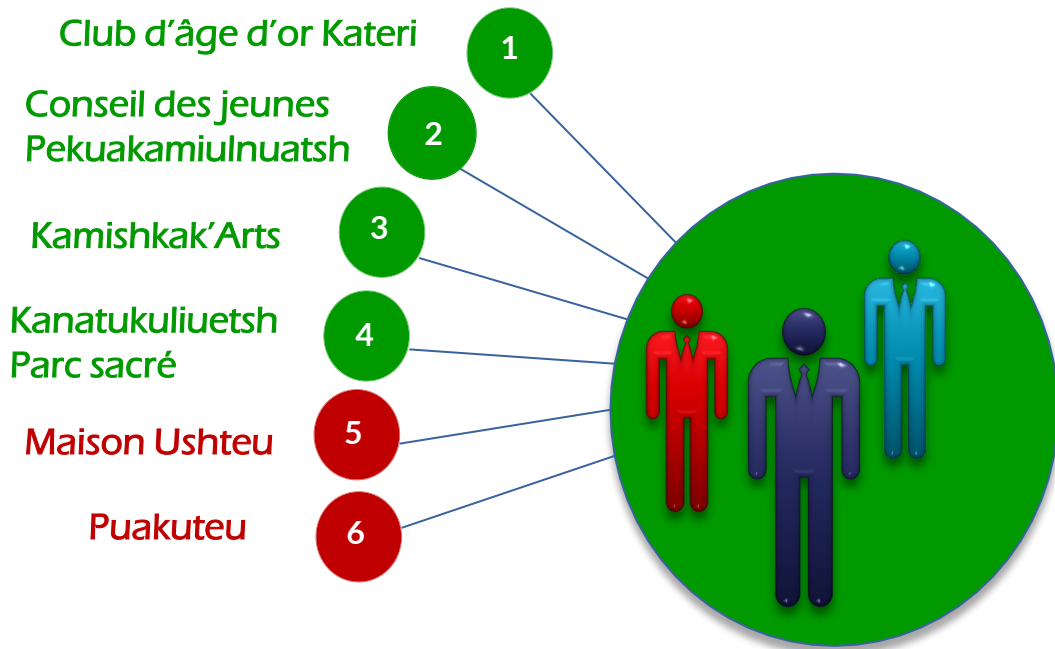
0

Milieu de vie et
de soutien dans
la communauté

2



Réseau local de services (actuel)



Catégories employés



CATÉGORIES EMPLOYÉES

Des créneaux correspondant à la mission d'un organisme à but non lucratif ou d'une entreprise d'économie sociale ont été définis pour déterminer le financement maximal avec des employés à temps plein ou sans employé.

Par souci d'équité, des catégories employés et sans employés sont proposées:

- Les organismes avec employés à temps plein, dont la mission correspond au « Milieu de vie et de soutien dans la communauté », doivent compter sur une base **d'au moins dix (10) employés à temps plein** pour sa prestation de services.

Cette catégorie comprend l'organisme avec des employés travaillant **trente (30) heures ou plus en une semaine, pour une durée de vingt-six (26) semaines ou plus en une année.**



/ suite

- Les organismes dont la mission correspond aux créneaux « Action communautaire et collective » et « Vocation sportive, culturelle, spirituelle ou de loisirs », doivent compter sur une base **d'au moins un (1) employé régulier à temps plein** pour sa prestation de services.

Cette catégorie comprend l'organisme avec un employé travaillant **trente (30) heures ou plus en une semaine**, pour une durée de **cinquante-deux (52) semaines en une année**.



CRÉNEAUX DES ORGANISMES	FINANCEMENT MAXIMAL			
	Barème à 75 %		Barème à 100 %	
	Sans employé	Avec employés à temps plein	Sans employé	Avec employés à temps plein
Action communautaire et collective	11 250 \$	37 500 \$	15 000 \$	50 000 \$
Vocation sportive, loisir, culturelle ou spirituelle	7 500 \$	18 750 \$	10 000 \$	25 000 \$
Milieu de vie et soutien dans la communauté	18 750 \$	56 250 \$	25 000 \$	75 000 \$



Capacité financière du programme

Le statut d'OBNL des organismes communautaires leur permet d'accéder à d'autres sources de financement. Exemples :

- ✓ Programmes de financements
- ✓ Bingo
- ✓ Dons et commandites
- ✓ Activité de levé de fonds
- ✓ Etc.

Soulignons que l'admissibilité d'un organisme communautaire ou d'une entreprise d'économie sociale de Mashteuiatsh, n'implique pas obligatoirement l'octroi d'un financement de base en appui à la mission globale.

* L'attente pour un premier financement peut s'imposer en l'absence de disponibilités financières.



VOLET 2

Soutien au financement
des projets ponctuels



Soutien au financement des projets ponctuels

Le soutien au financement et à la recherche de financement des projets ponctuels vise à soutenir les organismes à but non lucratif, entreprises d'économie sociale et comités de bénévoles pour répondre à un besoin émergent et particulier.



INNOVATION

Objectif

Soutenir la réalisation d'initiatives, de projets et d'évènements ponctuels qui ont une portée significative et favorise le développement social, communautaire et culturel de la communauté.

Les projets peuvent, entre autres, viser les domaines d'intervention suivants :

- Initiatives à caractère communautaire, culturel ou d'éducation populaire.
- Projets en matière de sport, de loisir ou de saines habitudes de vie.



Financement maximal pour un projet ponctuel

Nature des projets ponctuels	Financement maximal
Aide et entraide	5 000 \$
Activités à vocation sportive, loisir, culturelle ou spirituelle	5 000 \$
Milieu de vie et de soutien dans la communauté	5 000 \$



Organismes admissibles

- Organisme à but non lucratif
- Coopérative
- Entreprise d'économie sociale.

Autres

- Les comités de bénévoles ou les Pekuakamiulnuatsh intéressés à réaliser une initiative sociale et communautaire sont invités à déposer leur projet en partenariat avec un organisme constitué.

Organismes non admissibles

- L'entreprise privée à but lucratif.
- L'organisme dont les objectifs et les activités qui visent prioritairement, soit la tenue de congrès, colloques ou séminaires, soit la préparation et la production de matériel didactique ou publicitaire.
- L'organisme qui exerce prioritairement des activités de recherche.
- L'organisme qui est engagé prioritairement dans la redistribution de subventions (Fondation).
- L'organisme qui est à caractère syndical, politique ou défense des droits.
- L'organisme qui est une corporation ou un ordre professionnel.
- L'organisme qui a été créé par une instance publique pour répondre à des intérêts d'administration publique.

Projets admissibles

- Le projet se déroule principalement dans la communauté de Mashteuiatsh ou en territoire.
- Le projet se déroule sur une période maximum de douze (12) mois.
- Le projet est différent ou complémentaire aux services offerts dans la communauté.
- L'aide financière pour un projet peut être complémentaire à d'autres programmes d'aides gouvernementales.

Projets non admissibles

- Le projet pourrait entraîner un dédoublement des services par rapport à ce qui existe déjà.
- Le projet est déjà financé entièrement par un programme existant.
- Le projet contient des dépenses non admissibles (vous référer aux dépenses non admissibles).

Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Fonds québécois d'initiatives sociales(FQIS) - Premières Nations

Objectif

Soutenir la réalisation de projets et d'activités afin de favoriser l'amélioration des conditions de vie des Pekuakamiulnuatsh.

Les projets ainsi que les activités de concertation, comme un colloque, un forum, une journée-rencontre ou des ateliers doivent provenir du milieu communautaire et répondre à des besoins des groupes spécifiques, entre autres, par l'élaboration et l'application de solutions aux problèmes qui correspondent aux priorités d'actions.



Priorités d'actions

- Sécurité alimentaire
- Loisirs et activités culturelles
- Soutien à l'action communautaire
- Engagement et implication communautaire des Pekuakamiulnuatsh
- Insertion sociale et intégration professionnelle
- Itinérance
- Accessibilité des services pour les personnes vulnérables
- Prévention du décrochage scolaire.

Groupes spécifiques

- ✓ Femmes
- ✓ Hommes
- ✓ Aînés
- ✓ Enfants
- ✓ Adolescents
- ✓ Personnes vulnérables et socialement fragilisées.

Bonification provenant du FQIS

L'objectif du Fonds québécois d'initiatives sociales FQIS étant destiné à servir de levier financier pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, un montant supplémentaire FQIS de 36 592 \$ a été confirmé le 19 juillet 2023 et se terminant le 31 mars 2024.

* Le soutien financier maximal par projet est fixé à 15 000 \$ et doit être réalisé avant le 31 mars 2024.



VOLET 3

Accompagnement aux organismes,
entreprises d'économie social
et comités de bénévoles



Accompagnement aux organismes, entreprises d'économie social et comités de bénévoles

Objectif

Offrir un soutien administratif, technique et service-conseil ponctuels aux organismes à but non lucratif, entreprises d'économie sociale et comités de bénévoles.

Exemples :

- ✓ Former et sensibiliser les conseils d'administration des organismes pour une meilleure gestion.
- ✓ Aider à la gestion administrative.
- ✓ Aider à la recherche de financement.
- ✓ Aider à soulever les enjeux et établir des stratégies pour mettre en place des solutions qui seront déployées dans le temps.



/ suite

- ✓ Aider à bien structurer les demandes de financement afin de faire lever de nouvelles initiatives en lien avec leur mission
- ✓ Aider à améliorer les résultats des partenariats.
- ✓ Donner un avis externe sur l'offre de service.
- ✓ Aider dans la réalisation de la mission.

Nature du soutien disponible

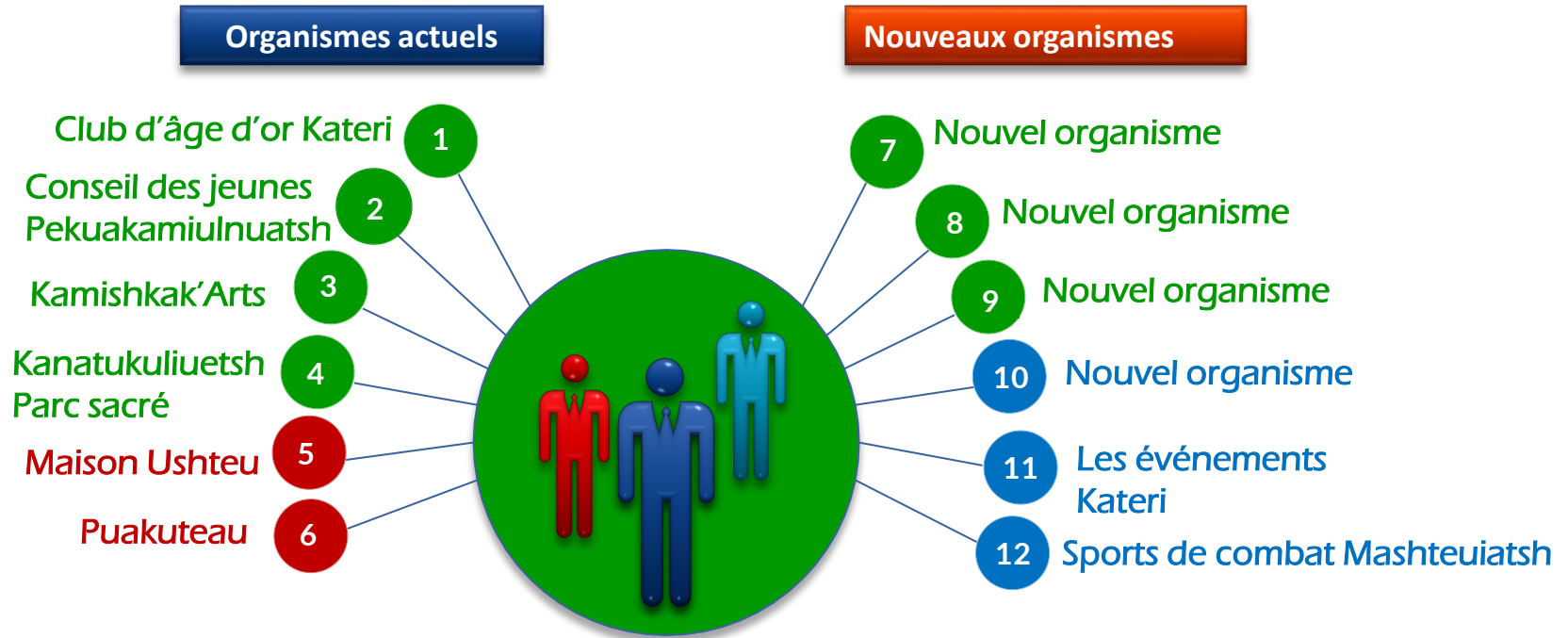
- ✓ Soutien administratif ponctuel : accompagner les organismes, entreprises d'économie sociale et comités de bénévoles qui le demandent dans leur gestion courante et administrative.
- ✓ Soutien technique : salles de rencontre, formations.
- ✓ Soutien-conseil : accompagnement et transfert de connaissances.



Projection
d'ici trois ans



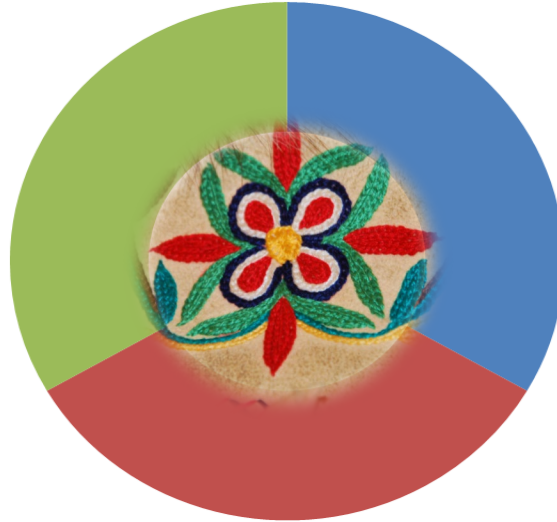
Projection d'ici 3 ans



Nombre projeté des organismes

Action
communautaire
et collective

6



Vocation sportive,
culturelle, spirituelle
ou de loisirs

4

Milieu de vie et
de soutien dans
la communauté

2



TSHINISHKUMITNAU

